



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2017

Publié le 15/05/2017

Date convocation : 4 mai 2017

Nombre de présents : 14

L'an deux mille dix-sept et le jeudi onze mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Régine PESENTI, Luc VEYRAT

Procurations : Françoise BRYLINSKI à Armelle CHAPON, Anne CAMPS à Yvon BONZI, Madeleine MARTINEZ à Rino BENELLI, Jocelyne LECLERE à Dominique CARRE, Denis MARCOUX à Luc VEYRAT, Josette VELAY à Tamara KUZMIC

Absents : Amélie BRANTE, Corinne d'ALETTO, Alain GENES

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : subvention annuelle Football club St-Quentinois.

UNANIMITE

I. Demande de subvention : CONTRAT DE RURALITE

Et afin de mener à bien l'exercice 2017, il convient de prendre la décision modificative suivante pour le budget de l'eau potable :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
D-014-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	+ 50 000 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	- 50 000 €	
TOTAL	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
R-021 : Virement de la section d'exploitation		- 50 000 €
R-1068 : Autres réserves		+ 38 789 €
D-2315 : Immobilisations corporelles en cours – installations, matériel et outillage techniques	- 11 211 €	
TOTAL	- 11 211 €	- 11 211 €

UNANIMITE

II. Rapport du le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

UNANIMITE

III. Rapport du le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2016

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

UNANIMITE

IV. Délégation d'attributions du Maire

Par une délibération du 09 avril 2014, le conseil municipal de Saint-Quentin-la-Poterie a accordé à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, une délégation en application de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales afin d'accélérer le fonctionnement de l'administration municipale en permettant au maire de prendre rapidement les décisions de gestion administrative courante qui s'imposent.

Il convient pour des raisons administratives, de fixer à 400 000 euros la limite d'emprunt prévue à l'alinéa 3.

UNANIMITE

V. Tarif Tour de l'Horloge

Un tarif de 5 euros existe pour l'entrée du Musée et de la Tour de l'horloge.

M. le Maire explique qu'il convient d'appliquer un tarif d'entrée unique pour la Tour de l'Horloge d'un montant de 4 euros.

UNANIMITE

VI. Marché nocturne

M. le Maire rappelle aux membres présents que l'Office de tourisme d'Uzès et le Comité de promotion agricole de l'Uzège organisent comme chaque été les marchés nocturnes.

A st-Quentin, il aura lieu le mercredi 19 juillet.

UNANIMITE

VII. Convention chambre de l'agriculture

Il est décidé de retirer ce point de l'ordre du jour, en attendant d'obtenir plus d'informations sur le sujet et notamment sur le contenu de la charte proposée par la chambre de l'agriculture.

VIII. Implantation borne de recharge pour véhicules électriques

Une borne de charge de véhicules électriques et hybrides sera implantée Place du Marché pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Ce projet de déploiement de bornes est porté par le SMEG.

La part communale liée aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation s'élève à un montant maximum de :

Frais d'investissement : montant maximum 2 500,00 € TTC

Frais de fonctionnement : montant estimé 720,00 € TTC

UNANIMITE

IX. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention pour la mise à disposition de M. Jérôme FINIELS, adjoint technique, à la commune de St-Ambroix pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juin 2017.

UNANIMITE

X. Complément régime indemnitaire

Le maire demande au conseil municipal de compléter le régime indemnitaire créé par les précédentes délibérations et propose de fixer à 20 % l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de la filière Police.

16 POUR – 4 CONTRE (Mme CHAPON + procuration – Mme CARRE + procuration)

XI. Tableau des effectifs

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois (création et suppression) à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

VU les tableaux d'avancements de grade de l'année 2017, il convient :

- De supprimer au 1^{er} juillet 2017,
un emploi de rédacteur, à temps complet
un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet
un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet,
- De créer au 1^{er} juillet 2017 :
un emploi de rédacteur principal, à temps complet
un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.
- D'adopter le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} juillet 2017

cat	POSTES	NOMBRE	POURVUS	VACANTS	TPS.
	Emploi fonctionnel				
A	DGS	1	1	0	35
	Filière administrative				
A	Attaché	1	0	1	35
A	Attaché principal	1	1	0	35
B	Rédacteur principal	1	1	0	35
B	Rédacteur	1	1	0	35
B	Assist.Cons.Patrim.Ppal 2ème cl.	1	0	1	30
C	Adjoint administratif Principal 1ère classe	1	1	0	35
C	Adjoint administratif Principal 2ème classe	1	0	1	35
C	Adjoint administratif Principal 2ème classe	1	1	0	32
C	Adjoint administratif	3	2	1	35
C	Adjoint administratif	1	0	1	32
C	Adjoint administratif	2	2	0	20
C	Adjoint administratif	2	1	1	17,5
C	Adjoint administratif	1	0	1	12,5

	Filière technique				
B	Technicien Supérieur	1	0	1	35
C	Agent de maitrise	1	0	1	35
C	Adjoint technique principal 1ère classe	2	2	0	35
C	Adjoint technique principal 2ème classe	3	2	1	35
C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	0	1	17,5
C	Adjoint technique	8	6	2	35
C	Adjoint technique	3	2	1	30
C	Adjoint technique	1	1	0	28
C	Adjoint technique	1	1	0	26
C	Adjoint technique	2	1	1	24
C	Adjoint technique	1	1	0	20
C	Adjoint technique	1	0	1	17,5
C	Adjoint technique	2	1	1	16
C	Adjoint technique	1	1	0	8
	Filière médico sociale				
C	ATSEM principal 2ème classe	2	1	1	35
C	ATSEM 1ère classe	2	0	2	35
	Filière police				
C	Brigadier chef principal	1	1	0	35
C	Brigadier	1	0	1	35
	TOTAUX	52	31	21	

UNANIMITE

XII. Indemnités des élus

Vu le décret n° 2017-85 du 26/01/17 qui modifie l'indice brut terminal de la fonction publique.
Il convient d'approuver les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués selon le tableau ci-après :

ELUS	Taux % de l'indice brut terminal
Maire	39.250
1 ^{er} Adjoint	15.542
2 ^{ème} Adjoint	15.542
3 ^{ème} Adjoint	15.542
4 ^{ème} Adjoint	15.542
5 ^{ème} Adjoint	15.542
6 ^{ème} Adjoint	5.271
Conseiller délégué urbanisme	11.852
Conseiller délégué bulletin municipal	5.271

16 POUR – 4 CONTRE (Mme CHAPON + procuration – Mme CARRE + procuration)

XIII. Servitude de passage Chemin du Vinigre

Afin de réaliser les travaux de renforcement du réseau eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées Chemin du Vinigre, il convient de demander une servitude de passage sur la parcelle AP 770 appartenant à M. BRES.

UNANIMITE

XIV. Autorisation centre CEPEC

Vu la saisine de la Direction départementale de la protection de population déposée par M. MORCILLO, responsable du centre CEPEC, M. le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur l'ouverture d'un établissement de transit, de soins, de dépôt et d'élevages de chéloniens

UNANIMITE

XV. Acquisition de parcelles

M. le Maire propose aux membres du conseil les parcelles AL 297, AL 300, AL 439 appartenant aux consorts BENEZET d'une surface totale de 1477 m² pour un montant total de 1477 euros.

UNANIMITE

XVI. Subvention Football club St-Quentinois

M. le Maire propose d'attribuer une subvention annuelle de 1500 euros au profit du Football club St-Quentinois.

UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Yvon BONZI